

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 1835 DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement régissant la démolition d'immeubles de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement nº 1835 intitulé :

## Règlement régissant la démolition d'immeubles

- Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaires des personnes habiles à voter.
- 3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac. Vaudreuil-Dorion.
- 4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 5. Ce <u>projet de règlement nº 1835</u> peut être consulté sur le site Internet de la Ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.</u>

## Note explicative du Règlement nº 1835

Le règlement nº 1835 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Service de l'aménagement du territoire 27 février 2023

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 10e jour du mois de mars 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca